



Foire aux questions – Premier trimestre de 2005

1. Le rendement des capitaux propres de la Banque CIBC continue à être solide et dépasse largement votre fourchette cible de 14 % à 18 %. Ne devriez-vous pas augmenter votre objectif?

Le rendement des capitaux propres (RCP) pour le premier trimestre s'est élevé à 25,7 % comparativement à 21,0 % pour la même période l'an dernier. Si l'on exclut les gains réalisés sur les ventes d'actions de Juniper Financial Corp., de Republic Bank Limited et d'ACE Aviation Holdings Inc., le RCP s'élève à 19,2 %.

Nous maintenons un objectif à moyen terme de 14 % à 18 %. Ce taux est conforme à ceux des autres banques canadiennes et se compare avantageusement aux taux des sociétés canadiennes à forte capitalisation. Bien que nous ayons dépassé notre objectif au cours des deux dernières années, il est peu probable que nous maintenions un RCP aussi élevé sur une période moyenne de trois à cinq ans.

2. Combien d'actions avez-vous rachetées lors de la vente en bloc effectuée par la société contrôlée par M. Li Ka Shing? Y a-t-il des restrictions quant au nombre d'actions que vous pouvez racheter au cours d'une période donnée? Comptez-vous en racheter?

Au cours du trimestre, nous avons racheté 7,2 millions d'actions en vertu de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, lequel nous permet de racheter jusqu'à 17 millions d'actions (4,9 % de la totalité des actions ordinaires de la Banque CIBC en date du 10 décembre 2004) entre le 24 décembre 2004 et le 23 décembre 2005. La majorité des actions rachetées au cours du trimestre découlent de notre participation dans la vente en bloc effectuée par la société contrôlée par M. Li Ka Shing le 13 janvier.

Nous pouvons racheter jusqu'à 2 % de nos actions en circulation au cours d'une période de 30 jours.

Nous avons présentement l'intention de continuer à racheter des actions jusqu'à la fin de 2005.



3. Quelles sont vos directives quant aux pertes sur créances de 2005? Pourquoi le coefficient de perte de votre portefeuille de détail est-il bien plus élevé que celui de vos concurrents? Quand peut-on s'attendre à voir une amélioration?

Nous devons maintenir la dotation spécifique à la provision pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts et des acceptations bancaires, à l'exclusion des conventions de revente, entre 0,50 % et 0,65 % (50 et 65 points de base).

Le coefficient de perte de notre portefeuille de détail est plus élevé que celui de nos concurrents en raison, principalement, de notre gamme de produits. Nous détenons le plus important portefeuille de cartes de crédit de toutes les banques canadiennes. Or, les cartes de crédit affichent généralement un coefficient de perte plus élevé que les autres types de produits de détail. Entre 50 % et 60 %¹ des pertes sur créances totales enregistrées par la Banque en 2004 sont attribuables aux cartes de crédit. Les pertes liées aux cartes de crédit représentent toujours environ 4 % des prêts gérés sous-jacents.

Il y a place à l'amélioration pour ce qui est des pertes enregistrées par notre portefeuille de prêts personnels non garantis. Nous avons resserré nos critères d'émission de prêts et mis en place des stratégies pour nous aider à gérer ce risque, comme un système de prévision des faillites (pointage) et des stratégies de recouvrement. Nous continuons de croire que ces mesures nous permettront, avec le temps, de réduire et de stabiliser le coefficient de perte. Cela dit, nous prévoyons qu'en 2005, ce portefeuille affichera un coefficient de perte supérieur à la moyenne.

4. Votre part du marché des cartes de crédit calculée selon les soldes impayés et les volumes d'achat continue de baisser et vos actifs ont diminué par rapport au trimestre précédent. Comment comptez-vous inverser ces tendances?

Nos prêts sur cartes de crédit, qui comprennent les prêts sur cartes (titrisés) au bilan et hors bilan, ont augmenté par rapport au trimestre précédent, passant de 10,3 millions à 10,4 millions. Il s'agit de la sixième croissance trimestrielle au cours des sept derniers trimestres.

La concurrence dans le secteur des primes-voyages est vive et la Banque CIBC s'en est tirée avec brio en lançant de nouvelles cartes et en donnant un nouvel élan à la marque Aero grâce à de nouveaux partenariats. Bien que notre part de marché ait baissé de quelques points de base, nous continuons à nous classer au premier rang au chapitre des volumes d'achat et des soldes impayés.

¹ Consulter la page 80 du rapport intitulé *Reddition de comptes annuelle 2004* pour obtenir la répartition des pertes sur créances. En 2004, la dotation à la provision pour pertes sur créances de la Banque CIBC 2004, déduction faite des recouvrements, s'élevait à 628 millions \$. Ce montant ne comprend ni la reprise de la provision générale pour pertes sur créances de 75 millions \$ ni la reprise de la provision spécifique pour pertes sur créances à l'égard des prêts étudiants de 37 millions \$ de 2004.



5. Quelles ont été les répercussions de la NOC-13 sur vos résultats? Comment sont-elles reflétées dans vos états financiers?

La note d'orientation n° 13 concernant la comptabilité (NOC-13) décrit une nouvelle prise de position comptable de l'ICCA entrée en vigueur pour la Banque CIBC le 1^{er} novembre 2003. Cette note d'orientation précise certaines conditions exigées pour l'application de la comptabilité de couverture. La possibilité qu'il y ait une incompatibilité entre les périodes au cours desquelles les gains, les pertes, les revenus et les dépenses liés à l'effet couvert et l'effet couvert lui-même sont comptabilisés dans les résultats représente la principale raison de la non-admissibilité à la comptabilité de couverture. Des détails supplémentaires sur l'incidence de la NOC-13 sur les états financiers de la Banque CIBC sont donnés dans les notes complémentaires.

La NOC-13 n'a pas eu d'importantes répercussions sur les états financiers de la Banque CIBC pour les trimestres de 2004. Les répercussions sur la valeur au marché des couvertures inefficaces sont illustrées sur les deux rubriques figurant sous les revenus autres que d'intérêts de l'état consolidé des résultats. Si le risque couvert porte sur les devises, le gain ou la perte lié aux instruments dérivés est comptabilisé dans le poste correspondant aux Opérations de change autres que de négociation dans l'état des résultats. D'autre part, si le risque couvert porte sur les taux d'intérêt ou le risque de crédit, alors le gain ou la perte est comptabilisé dans le poste Autre, dans les revenus autres que d'intérêts. Le tableau suivant indique les soldes liés à la NOC-13 inclus dans ces lignes (*en italique*).

Banque CIBC					
Gains (pertes) au titre des revenus autres que d'intérêts selon la NOC-13					
(en M\$ CA avant impôts)					
	2005		2004		
	T1	T4	T3	T2	T1
Opérations de change autres que de négociation				-	
<i>Gains (pertes) selon la NOC-13 lié(e)s aux couvertures inefficaces¹</i>	2	6	(6)	(22)	8
Autres revenus de change	54	82	58	71	83
Total des opérations de change autres que de négociation (selon la page 3 de l'Information financière supplémentaire du T4)	56	88	52	49	91
Opérations autres que d'intérêts					
<i>Gains (pertes) selon la NOC-13 lié(e)s aux couvertures inefficaces – à l'exclusion des couvertures des droits à la plus-value des actions^{2,3}</i>	(2)	(13)	43	11	(42)
Autres gains (pertes) tirés des instruments dérivés autres que de négociation – à l'exclusion des couvertures des droits à la plus-value des actions	16	(3)	37	9	(29)
Autres revenus liés aux instruments autres que dérivés	284	174	180	196	215
Total des revenus autres que d'intérêts (selon la diapositive 57 de la présentation aux investisseurs du T1)	298	158	260	216	144

¹⁾ Selon la diapositive 58 de la présentation aux investisseurs du T1.

²⁾ Les instruments dérivés assurant la couverture des risques de taux d'intérêt et de change inefficaces aux termes de la NOC-13 étaient auparavant constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans un autre poste de l'état des résultats (habituellement les revenus d'intérêts nets) où les revenus tirés des effets couverts sous-jacents sont également constatés. Par conséquent, les gains (pertes) de couverture figurant à ces postes sont partiellement neutralisés par les gains (pertes) à l'égard des effets couverts sous-jacents durant la période.

³⁾ La couverture des droits à la plus-value des actions est constatée comme une composante distincte des Autres revenus autres que d'intérêts à la diapositive 57 de la présentation aux investisseurs du T1. Les gains (pertes) de couverture des droits à la plus-value des actions figurant à la diapositive 57 sont compensés par les dépenses sous-jacentes au titre des droits à la plus-value des actions qui sont incluses dans les primes incitatives de rémunération et d'incitation des employés figurant à la page 4 de l'Information financière supplémentaire du T1.



6. Pouvez-vous résumer les gains réalisés à la vente de vos prêts dans le portefeuille des prêts destinés à la vente et expliquer comment ces gains se comparent aux radiations faites au moment où ces prêts ont été classés comme destinés à la vente?

La Banque CIBC a transféré des prêts aux entreprises et aux gouvernements d'une valeur de 2,1 milliards de dollars et des autorisations totalisant 2,9 milliards \$ dans un portefeuille de prêts destinés à la vente, dans le cadre d'une importante stratégie visant à réduire les risques.

Le tableau suivant résume les données comptables enregistrées relativement à cette opération à la date du transfert et à la vente des prêts dans le portefeuille jusqu'au 31 janvier 2005.

Banque CIBC
Sommaire des données comptables liées au portefeuille des prêts destinés à la vente
(en M\$ CA)

	Provision pour pertes sur prêts au moment du transfert ¹	Pertes au moment du transfert ²	Gains (pertes) à la vente ³	Bénéfice net avant impôts
T3 03	(135)	(16)	-	(151)
T4 03	(93)	(7)	22	(78)
T1 04	-	-	22	22
T2 04	-	-	62	62
T3 04	-	-	30	30
T4 04	-	-	28	28
T1 05	-	-	(6)	(6)
Cumul annuel :	(228)	(23)	158	(93)

- ¹⁾ À la date du transfert, tous les prêts ayant une valeur au marché de moins de 95 % de la valeur comptable ont été ramenés à la valeur au marché, et la perte de valeur a été constatée comme une provision pour pertes sur prêts.
- ²⁾ À la date du transfert, tous les prêts ayant une valeur au marché de moins de 100 %, mais supérieure à 95 %, ont été ramenés à la valeur au marché et la perte de valeur a été constatée comme une perte dans les autres revenus autres que d'intérêts.
- ³⁾ Correspond à la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette après réduction de valeur à la date du transfert. Ces gains sont constatés dans les revenus autres que d'intérêts.



**7. Pouvez-vous me résumer les relations de la Banque avec Juniper?
Quelle incidence cette vente aura-t-elle sur votre état des résultats?**

La Banque CIBC a d'abord acquis des actions de Juniper Financial Corp. en 2001. À cette époque, la transaction avait été inscrite au poste Services de banque d'affaires. L'acquisition d'actions de Juniper permettait à la Banque CIBC d'accroître sa présence aux États-Unis, où elle avait déjà fait une incursion avec Amicus, alors présente chez nos voisins du Sud.

En novembre 2002, nous annonçons la liquidation de nos opérations bancaires électroniques aux États-Unis. Au cours de cette année, notre participation dans Juniper est passée de 51 % à 91 %. Au moment de fermer Amicus U.S., Juniper était considérée comme une entreprise autonome sans liens importants avec nos principales unités d'exploitation. C'est à ce moment-là que nous avons décidé d'inscrire les activités de Juniper au poste Siège social et autres.

Au cours du trimestre dernier, nous avons conclu une entente pour vendre Juniper Financial Corp. à Barclays Bank pour environ 383 millions \$. Au moment de la vente, notre participation dans Juniper était de 98 %. Le gain après impôt réalisé sur cette vente s'élève à 64 millions \$.

Étant donné que la vente a été conclue le 1^{er} décembre 2004, nos résultats pour le premier trimestre incluent les activités d'exploitation de Juniper pour une période d'un mois. Cette vente n'aura pas une grande incidence sur nos résultats d'exploitation.



8. Pouvez-vous nous fournir des précisions quant à vos objectifs d'amélioration de la productivité? Quand pensez-vous atteindre ces objectifs et quels sont les progrès enregistrés à ce jour?

Nous avons réduit le ratio des frais autres que d'intérêts au cours des deux dernières années et au premier trimestre de 2005. Si l'on ajuste le ratio des frais autres que d'intérêts déclaré pour tenir compte des effets dont nous avons parlé dans les communiqués de presse sur les résultats du quatrième trimestre de 2004 et du premier trimestre de 2005, on constate que ce ratio s'est amélioré, passant de 67,1 %² à 65,9 %², comme indiqué ci-dessous.

Nous visons avant tout à être concurrentiels. Pour cela, nous devons équilibrer nos coûts et notre croissance. Nous favoriserons la croissance en investissant de manière ciblée dans nos activités existantes et nous réduirons les coûts en éliminant le chevauchement des tâches et en simplifiant les processus.

Nous aimerions également ramener notre ratio des frais autres que d'intérêts entre 60 % et 65 %. Il s'agit, en fait, de faire progresser nos revenus plus rapidement que nos dépenses sur une période moyenne de trois à cinq ans, ce qui représentait l'un des objectifs formels que nous avons atteints en 2004.

CIBC
Ratio d'efficacité normalisé pour 2004 et le premier trimestre de 2005
(en M \$ CA)

	Revenus	Frais autres que d'intérêts	Ratio d'efficacité
Premier trimestre			
Constaté :	3 120	1 901	60,9 %
Gains réalisés sur la vente d'actions de Juniper Financial Corp.	(115)		
Gains réalisés sur la vente d'actions de Republic Bank Limited	(85)		
Gains réalisés sur la vente d'actions d'ACE Aviation Holdings Inc.	(34)		
Après les postes ci-dessus :	2 886	1 901	65,9 %
2004			
Constaté :	11 883	8 251	69,4 %
Recouvrement au titre des ventes de créances prouvées liées au contrat avec Air Canada		49	
Provision liée aux litiges découlant d'Enron		(300)	
Pertes liées à la sous-location d'immeubles à New York		(28)	
Après les postes ci-dessus :	11 883	7 972	67,1 %

² Le ratio des frais autres que d'intérêts, déduction faite des postes susmentionnés, est un paramètre de mesure non conforme aux PCGR. Il est indiqué dans les présentes en plus du ratio des frais autres que d'intérêts conforme aux PCGR, puisqu'il procure une représentation plus réelle de la véritable efficacité opérationnelle pour les périodes indiquées.



9. Comme votre gamme d'activités est maintenant fortement orientée vers les opérations bancaires de détail, prévoyez-vous obtenir à l'avenir des revenus plus stables? Visez-vous toujours une tranche de 70 % pour les opérations de détail?

Une gamme d'activités davantage orientée vers les opérations de détail³ devrait nous aider à obtenir des résultats plus stables, bien que certains trimestres continueront d'afficher une volatilité des résultats par rapport aux tendances. Nous avons tendance à considérer l'exercice comme une période d'analyse plus adéquate.

En 2004, nous avons atteint la cible de 70 – 30 que nous nous étions fixée il y a deux ans pour notre gamme d'activités de détail et de gros. Pour ce trimestre, nous avons atteint une répartition de 72 – 28. À l'avenir, nous gérons cette gamme de manière à demeurer entre 65 % et 75 % aux opérations de détail. Nous sommes d'avis que nos activités de gros peuvent utiliser plus de capitaux selon notre profil de risque. Un intervalle de variation de 65 % à 75 % nous assurera la souplesse nécessaire pour réattribuer le capital, tout en poursuivant notre stratégie visant à mettre l'accent sur les opérations de détail et la gestion des avoirs comme principale activité.

10. La croissance des revenus de Marchés de détail a été faible, voire inexistante au cours des derniers trimestres et sur une base annuelle. Que comptez-vous faire pour accroître les revenus de ce secteur?

Les revenus trimestriels enregistrés par Marchés de détail ont augmenté six fois au cours des sept derniers trimestres. Malgré la vive concurrence que se livrent les joueurs sur le marché canadien, nous sommes bien positionnés pour accroître nos revenus dans ce segment de marché.

Nous visons à devenir la meilleure banque de détail au Canada, ce qui signifie être chef de file sur le plan de la croissance des bénéfices connexes et de la satisfaction de la clientèle. Les relations avec la clientèle sont au cœur de nos préoccupations.

Nos objectifs sont les suivants :

- Conserver notre leadership dans le secteur des cartes et des prêts hypothécaires.
- Augmenter notre volume de dépôts et de prêts pour le secteur des particuliers et des PME.
 - Nous prévoyons que la croissance du volume des prêts pour l'ensemble de ce secteur sera plus élevée que celle des dépôts. Elle n'atteindra cependant pas les 10 % comme ce fut le cas en 2004.
- Continuer à investir dans notre marque et dans la technologie.
- Accroître la productivité.

³ «Opérations de détail» s'applique aux marchés de détail, à la gestion des avoirs et au Groupe Entreprises. Veuillez vous reporter à la page 52 du rapport intitulé *Reddition de comptes annuelle 2004* pour une description de ce paramètre non conforme aux PCGR.



11. Comment pensez-vous faire croître votre résultat par action de 10 % par année à moyen terme, alors que la croissance économique prévue pour le Canada cette année est d'environ 3 %?

La croissance du revenu proviendra de différents secteurs. Notre portefeuille de services aux consommateurs, par exemple, continue de s'élargir et devrait, selon nos prévisions, inscrire une croissance annuelle de 8 % à 10 % à moyen terme (en chiffres absolus). En outre, bien que notre part du marché des prêts hypothécaires à l'habitation soit déjà assez solide (14,7 %), nous croyons qu'il est possible de l'accroître davantage. Nous pouvons également réduire nos coûts en éliminant le chevauchement des tâches dans certains secteurs et en simplifiant les processus à l'échelle de l'entreprise. Enfin, nos dépenses liées à la mise en œuvre de nouvelles technologies devraient être moins élevées cette année.

La croissance du résultat par action est également liée au nombre d'actions en circulation. Nous avons déjà racheté 7,2 millions d'action au cours du trimestre et en vertu de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités nous pouvons racheter jusqu'à 17 millions d'actions.

12. Quelles sont vos perspectives à l'égard du profil de risque de la Banque CIBC pour les prochaines années?

Il y a deux ans, nous avons décidé de réduire sensiblement le risque auquel la Banque CIBC est assujettie. Nous avons fixé des objectifs précis et nous avons fait des progrès.

Nous avons réussi à réduire le capital économique⁴ investi dans le portefeuille de crédit aux grandes entreprises de plus de 69 %, pour ainsi dépasser largement notre objectif de réduction de un tiers. Nous avons aussi atteint notre objectif d'amoindrir le portefeuille des opérations de banque d'affaires de un tiers, un an avant la date prévue. Nous avons réduit les prêts douteux et le risque de concentration, et nous avons accru la diversification de nos portefeuilles de crédit.

Nous avons également assuré la gestion active des risques stratégiques. Nous avons mis en œuvre l'un des programmes de risques juridiques et de réputation les plus complets en Amérique du Nord en vue de protéger la Banque CIBC à l'avenir contre les risques et les coûts découlant de problèmes comme Enron. Plus de 37 000 employés de la Banque CIBC ont suivi les programmes de formation obligatoires sur le risque.

En vue de garder le risque sous contrôle, nous avons fixé deux nouveaux objectifs à moyen terme. D'abord, nous devons maintenir la dotation à la provision pour pertes sur créances sous forme de pourcentage des prêts et des acceptations bancaires, compte non tenu des conventions de revente, entre 50 et 65 points de base durant tout le cycle commercial. Ensuite, nous voulons réduire davantage la valeur comptable de notre portefeuille d'opérations de banque d'affaires pour le ramener à 1,5 milliard de dollars d'ici 2007.

⁴ Veuillez vous reporter à la page 52 du rapport intitulé Reddition de comptes annuelle 2004 pour une description de ce paramètre autre que PCGR.